

Dernier délai pour le dépôt des pièces justificatives de l'exercice 2007

Le dernier délai pour le dépôt des pièces justificatives au titre de l'exercice 2007 est fixé **au 30 avril 2008**.

Ce délai concerne aussi les Etablissements Publics ; Banques et Assurances ayant un effectif plus de 100 personnes et les entreprises privées payant plus de 3 Millions dhs de TFP pour le dépôt de leur bilan des réalisations 2007.

Nb : Prière de vérifier sur le portail CSF l'éligibilité de votre établissement ainsi que celle des organismes de formation

Pour plus d'informations :

Tel. 022 62 28 02 / 022 62 27 78/95– Fax. 022 62 28 03

Portail CSF : csf.ofppt.org.ma



OFPPT

Partenaire en compétences

